

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE

SUICIDES DE PERSONNES DETENUES : ENCORE UN RAPPORT POUR RIEN ?



Groupe Socialiste du Sénat

Alain ANZIANI (Gironde) au nom du Groupe socialiste, tient à manifester son étonnement et son inquiétude après le boycott par le Docteur Louis Albrand de la remise de son rapport à la Chancellerie. Cette action inédite reflète la déception du chercheur après la « réécriture » de son rapport par l'administration pénitentiaire.

Alain Anziani dénonce ce détournement du travail d'une commission indépendante, qui avait été nommée par la Garde des Sceaux en novembre dernier, et regrette que ce rapport final n'ait pas encore été rendu public. Par ailleurs, il rappelle que les statistiques concernant les suicides en prison ne sont plus rendues publiques par l'administration depuis le début de l'année 2009. En conséquence, il demande à Madame Dati de s'expliquer au plus vite sur ces questions.

Cette polémique ne doit pas masquer la gravité de la question des suicides en prison. Monsieur Anziani rappelle que les prisons françaises ont connu une augmentation sensible des suicides en 2008. Pour le premier trimestre 2009, la CGT et l'OIP notent une nouvelle augmentation.

La prévention du suicide constitue l'une des grandes lacunes de la loi pénitentiaire au motif que le rapport Albrand était en préparation. On voit aujourd'hui la valeur d'un rapport que son auteur refuse de reconnaître ! Il est également significatif que la date d'examen de ce projet de loi par l'Assemblée Nationale ait été repoussée.

Les préconisations de ce rapport évoquées dans la presse peuvent constituer des pistes intéressantes mais très insuffisantes. Concernant la prévention des suicides des personnes détenues, il est aujourd'hui urgent de rompre avec la logique actuelle, qui ne vise qu'à empêcher les détenus de mourir. Pour réellement prévenir les suicides, il faut d'abord restaurer la personne détenue dans sa dignité d'homme.

Aujourd'hui, cette dignité n'est pas respectée, notamment du fait de la surpopulation carcérale et de la violation systématique du principe de l'encellulement individuel. Alain Anziani rappelle que le gouvernement souhaite revenir sur ce principe essentiel.

Dans ses déclarations à la presse, le Docteur Albrand a regretté que ses propositions concernant la réduction de la durée de placement au quartier disciplinaire aient été supprimées dans le rapport final présenté à la Chancellerie. Monsieur Anziani tient à réaffirmer sa conviction qu'une politique de prévention des suicides en prison doit passer par une stricte limitation du « mitard ». C'est d'ailleurs pour cela que les sénateurs socialistes avaient proposé la suppression du quartier disciplinaire et son remplacement par des mesures de confinement individuel.

Comme le souligne le Docteur Albrand, une volonté politique forte est nécessaire pour apporter des réponses crédibles à la tragédie des suicides de personnes détenues. C'est pourquoi Alain Anziani demande que le Parlement se saisisse enfin de cette question et qu'une mission d'information sur ce sujet soit créée dans chaque assemblée.